Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Janvier 1899. No. 8.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - -

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne...... 10 cts

Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE, Saint-Boniface, Manitoba Canada.



LETTRE DE ROME.

Rome, 20 décembre.

L'archevêque de la Nouvelle Orléans, Mgr Chapelle, que le Souverain Pontife avait délégué, en qualité de délégué apostolique extraordinaire auprès de la commission hispano-américaine pour la paix, afin de sauvegarder les intérêts catholiques dans les colonies que l'Espagne est obligée de céder aux États Unis, vient d'envoyer son rapport au Saint-Siège sur les résultats obtenus. L'un des points essentiels avait pour objet d'assurer aux communautés religieuses de ces colonies la reconnaissance comme corps moraux et partant la libre possession de leurs biens et le respect de leurs anciens privilèges. Or, comme la législation américaine assure de soi cette reconnaissance et ce droit de propriété à toutes les associations, de quelque nature qu'elles soient, il s'ensuit que le délégué apostolique Mgr Chapelle a visé surtout à obtenir que les communautés religieuses des anciennes colonies espagnoles fussent assurées, sous le nouveau régime, de jouir du droit commun. Réduite à ces termes, la demande ne pouvait manquer de réussir, et elle a obtenu, effectivement, plein succès, ainsi que Mgr Chapelle le constate dans son rapport et comme l'ont relevé, d'ailleurs, les dépêches de Paris à ce sujet. Le résultat est d'autant plus important, que l'on ne sait pas encore au juste comment va être organisée tout d'abord l'administration des colonies échues aux États-Unis. A supposer même que, pour commencer, on y laisse fonctionner un régime autonome, il va de soi que les États-Unis y exerceront une influence prépondérante et de nature à faire prévaloir l'esprit et les mœurs de la législation américaine. Dans tous les cas, puisqu'ils se sont engagés par le traité stipulé à Paris d'assurer, d'après cette législation et conformément au droit commun, les propriétés des communautés religieuses, il va de soi que ces propriétés seront respectées.

Ainsi l'intervention du Saint-Siège a sauvé ce qui pouvait l'être dans les nouvelles destinées des colonies espagnoles ; et les catholiques d'Espagne, tous les premiers, lui en sauront gré, puisque, du moins sur le terrain religieux, les plus chers intérêts de leurs anciennes colonies sont, grâce au Pape, sauvegardés, et les communautés religieuses pourront continuer d'y répandre leurs bienfaits pour le bon renom de la mère patrie.

Cela même explique, par contre-coup, la haute influence que l'épiscopat et le clergé espagnols ont pu et peuvent encore exercer pour maintenir, parmi les populations, malgré la gravité des désastres, le calme et la résignation qui ne manquent pas d'héroïsme et qui ont conjuré des maux plus graves en empêchant les crises intérieures que l'on redoutait. A cet égard, on peut ajouter, d'après les renseignements parvenus en lieu compétent, qu'on doit faire une large part à l'exagération dans les nouvelles relatives à l'agitation des carlistes ou des républicains, et que par contre, l'immense majorité de l'épiscopat et du clergé, ainsi que des populations, restent fermement attachés à la dynastie régnante qui a su avec dignité tenir tête à l'infortune, veiller assidument à écarter d'autres complications et s'identifier, en un mot, avec les intérêts supérieurs du pays.

L'influence de la religion est visible dans le soin que ses représentants out mis à éviter les suprêmes désastres. Elle est admirable surtout de la part du Saint-Père qui, au milieu d'une Europe égoïste d'où la solidarité chrétienne est bannie, a eu le courage d'intervenir dès avant les hostilités hispano-américaines, pour tâcher de les conjurer et pour mettre, en tous cas, l'Espagne du côté de la raison et du bon droit ; et ensuite, pour sauver au moins les intérêts religieux dans les anciennes colonies espagnoles.—*Courrier de Bruxelles.*

LE PRIX D'UN BAISER

Kiss is Money

Peut-être se rappelle-t-on, dans un roman du Sar Paladan, *Curieuse*, le récit d'une vente de charité où un personnage bien fin de siècle a l'idée de mettre aux enchères un baiser de l'héroïne, la belle Paule Riazan. Pareille aventure vient d'arriver à Londres. Une séduisante actrice, miss Mabel Harlowe, avait eu l'idée singulière de souscrire pour une œuvre de charité un baiser à donner au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pudeur britannique, ce sont de tes coups! Car miss Harlowe est non seulement jolie mais très respectable et singulièrement désintéressée. Un fils de lord qui lui avait promis le mariage fut condamné par le Cour du Banc de la Reine à 100,000 francs de dommages intérêts. La jeune actrice fit publier le jugement et refusa l'argent. On ne lui connaît aucune aventure, en dehors de ces fiancailles si honorablement rompues. C'est ce qui donnait un prix singulier à ce baiser et même le faisait sans prix.

Aussi des enchérisseurs prudents se formèrent-ils en syndicat : le prix de l'action était de cent francs. Les actionnaires devaient tirer au sort, entre eux, le fortuné gagnant.

La vente commence—"A combien le baiser ?" crie le commissaire priseur. Un jouvenceau rougissent répond : "Deux livres !"

Cinquante francs? On le consque. Le syndicat propose une enchère sérieuse ; cent livres (2,500,) On applaudit. Les enchères atteignent rapidement huit mille francs. A partir de ce chiffre les concurrents se firent rares. Enfin restèrent seuls en présence, le syndicat et un vieux gentleman, le colonel sir Edward Fortescue. A ce dernier fut enfin adjugé le baiser de miss Harlowe, pour huit mille livres (20,000 francs).

Et comme miss Mabel s'approchait un peu confuse, le vieux gentleman souriant inclina courtoisement devant elle sa tête blanche :

—Croyez, Mademoiselle, dit-il, que je n'ai pas eu tant d'audace que d'enchérir pour moi-même, mais pour mon petit-fils dont c'est aujourd'hui la fête et à qui j'ai voulu faire un si beau présent.

Et il poussa vers la jolie comédienne un gentil garçonnet de sept à huit ans.

Ce trait de galanterie si française s'explique mieux quand on sait que les Fortescue, vieille maison normande, descendent d'un Robert le Fort, qui, dit-on, sauva Guillaume le Conquérant à Hastings, en le couvrant de son bouclier. Guillaume reconnaissant lui donna le nom de Fort-Escu. La devise de la famille est : *Forte scutum salus ducum.*

G. M.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Terrebonne

Un incendie qui a pris naissance dans l'hôtel Bernardin, vient d'affliger notre ville. L'hôtel et plusieurs maisons voisines out été détruits par les flammes.

Montreal

M. Ulric Lafontaine a été nommé commissaire d'extradition en remplacement du juge Dugas.

M. E. U. Lafontaine est né en 1860 à St-Edouard, comté de Napierville. Il a fait ses études classiques au collège de St-Hyacinthe et il a étudié le droit dans le bureau de MM. Prévost et Préfontaine. En 1888, il avait été nommé député greffier de la couronne de la paix. Nommé juge de paix en 1895 par l'hon. T. Chase Casgrain, il a rempli par intervalles, depuis cette date, toutes les fonctions d'un magistrat de police.

M. Lafontaine a épousé, en 1886, Melle Gosselin, de Québec.

A l'occasion des fêtes du nouvel an, M. Kleczkowski, consul général de France au Canada, a reçu ses nationaux au consulat.

4 jan.—Les pluies abondantes, qui ont mis nos rues inpraticables, et nos trottoirs dans un état absolument dégoûtant, ont eu pour effet d'élever d'une manière inquiétante le niveau du fleuve Saint-Laurent. Cette crue soudaine du fleuve ne s'est pas encore vue, à une époque aussi avancée de l'hiver. Les quais sont absolument recouverts d'eau et de glace, et les caissons remplis de pierre et de terre, que la commission du havre a fait caler vis-à-vis la place Jacques-Cartier, sont complètement disparus sous l'eau. Les poteaux de télégraphe, sur les quais ont été arrachés par la glace que la force terrible du courant refoule et amoncelle sans cesse.

Une bande de voleurs parcourt en ce moment les campagnes avoisinant Montréal.

Il ont déjà commis plusieurs exploits sans que l'on ait pu les saisir.

On vient de célébrer le service anniversaire du regretté Monseigneur Fabre. Sa Grandeur Monseigneur Bruchési présidait la cérémonie, assisté des chanoine Archambault, Martin et Nantel, et, comme diacre et sous diacre, de MM. les abbés Payette, curé de Saint-Eusèbe, et Chevrier, curé de Saint-Jacques.

Les principaux citoyens du quartier, de même que les parents et les amis du vénéré défunt et de nombreuses délégations des ordres religieux du diocèse avaient tenu à être présents à cette cérémonie, qui était l'hommage des fidèles à la mémoire de l'archevêque, dont les bienfaits ont gravé un souvenir ineffaçable au cœur de tous les gens de bien qui conservent en même temps le regret de sa perte.

Quebec

—La cérémonie d'investiture du Pallium à S. G. Mgr Bégin archevêque de Québec, aura lieu dans la Basilique, le 22 janvier courant.

Les vétérans français des armées de terre et de mer de 70-71 se sont réunis lundi soir, à l'hôtel de Strasbourg, coin des rues Grant et Desfossés, et ont eu un banquet fraternel à l'occasion de la visite de M. Dubray, délégué de la 131e section de la société qui embrasse tout le Dominion. La salle du banquet avait été décorée de drapeaux tricolores, ainsi que du magnifique drapeau de la 131e section, que M. Dubray avait apporté avec lui de Montréal.

Matane

Il y aura ici élection sous peu. Nomination des candidats. Trois candidats sont sur les rangs : le Dr Bouillon, de Matane, candidat des libéraux du bas du comté, M. Donat Caron, candidat choisi par la convention libérale, et M. Boulay, candidat conservateur.

COLLEGE DE ST-BONIFACE

Resultats des examens

(Suite)

FIRST COMMERCIAL.

Religious Instruction — Class I, Bertrand Z., Carey, Chénier, Cormier, Guertin A., Guertin, E. H. Ohmer, A. Samson ; Class II, Chamberland, Gingras, Sansregret ; Class III, Marcoux.

English Composition — Class I, Berrigan, Bertrand Z., Carey, Chamberland, Chénier, Cormier, Gingras, Guertin E., Marcoux, Ohmer, Sansregret ; Classe II, Guertin A. Hearn J.

Precepts— Class I, Bertrand, Z, Carey, Chénier, Cormier, Gingras, Guertin A, Guertin E. Hearn, Ohmer, Sansregret ; Class II, Chénier, Marcoux.

French — Class I, Bertrand, Carey, Chénier, Cormier, Guertin E. Marcoux, Ohmer, Samson ; Class II, Chamberland, Gingras, Guertin, Hearn, Sansregret

Arithmetic — Class I, Cormier, Ohmer ; Class II, Marcoux ; Class III, Bertrand, Chénier, Guertin A. Guertin E, Sansregret.

History — Class I, Bertrand, Carey, Chamberland, Cormier, Gingras, Ohmer ; Class II, Marcoux ; Class III, Chénier, Guertin A., Guertin E., Sansregret.

Book-Keeping—Class I, Bertrand, Carey, Chamberland, Cormier, Gingras, Guertin A., Guertin E, Marcoux, Ohmer, Sansregret ; Class II, Chénier, Hearn.

Commercial Law—Class I, Bertrand, Carey, Cormier, Gingras, Guertin A., Guertin E., Hearn, Marcoux, Ohmer Sansregret.

An examination prize has been awarded to Henry Cormier who has deserved the note "very good" in every branch.

SECOND COMMERCIAL CLASS.

Religious Instruction—Class I, Bertrand R., Caron X., Dupen, Gentès A., Gentès F, Hagarty, Hearn F., Paré Alph, Poitras, Tanguay, Stedman ; Class II, Jeanson ; Class III, Hébert.

English Composition.—Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentes A., Gentes F, Hearn, Jeanson, Hébert, Paré, Poitras, Tanguay ; Class III, Hagarty, Stedman.

Precepts—Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentes A., Gentes F., Hagarty, Hearn, Jeanson, Hébert, Paré, Poitras, Tanguay, Stedman.

Arithmetic—Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentes A., Gentes F, Hagarty, Hearn, Jeanson, Paré, Poitras, Stedman ; Class II, Hébert, Tanguay.

History Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentes A., Gentes F, Hagarty, Hearn, Jeanson, Paré, Poitras, Stedman, Tanguay ; Class III, Hébert.

Geography—Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentès A, Gentès F., Hagarty, Hearn, Hébert, Paré, Tanguay ; Class II, Jeanson, Poitras, Stedman.

French — Class I, Bertrand, Caron, Dupen, Gentes A., Gentes F., Hearn, Jeanson ; Class II, Hagarty, Hébert, Paré, Poitras, Tanguay.

COURS PRÉPARATOIRE

Instruction Religieuse—Classe I, Adam, Bernier A, Couture, Desautels, Guertin G., Lemay, L'Evêque, Ed, Prieur A. ; Classe II, Gosselin, Guertin J., Ranger. Classe III, Prieur N.

Orthographe Française—Classe I, Bernier, L'Evêque, Guertin G., Lafortune ; Classe II, Desautels, Mager ; Classe III, Guertin J., Prieur A.

Lecture—Classe I, Bernier, Desautels, Guertin G., L'Evêque, Mager, Prieur A. ; Classe II, Adam, Coutu, Lafortune ; Classe, III, Gosselin, Guertin J., Lemay, Ranger.

Arithmétique : Classe I, Guertin G., Guertin J., Lemay, L'Evêque, Mager ; Classe II, Bernier, Desautels ; Classe III, Coutu Gosselin.

Histoire — Classe I, Bernier, Désautels, Guertin G., Lemay, L Evêque, Prieur N. ; Classe II, Adam, Guertin, Ranger ; Classe III, Mager.

Anglais—Classe I, Guertin G., Guertin J., Lafortune ; Classe II, Bernier, L'Evêque, Prieur A. ; Classe III, Lemay, Desautels.

Grammaire Française—Classe I, Bernier, Désautels, Guertin G., Guertin J., L'Evêque, Prieur A ; Classe II, Gosselin, Lafortune ; Classe III, Adam, Coutu, Lemay, Mager, Ranger.

Le Manitoba.

Mercredi. 11 Janvier 1899

NOTRE ARTICLE DU 21 DECEMBRE

La *Vérité* nous fait l'honneur de reproduire les principaux passages de notre article du 21 décembre. "Elle en approuve les protestations, auxquelles elle s'associe. Elle nous en fait même quelque compliment en disant que cette protestation "ne manque pas d'énergie."

Nous ne doutons point que la *Vérité* n'ait sincèrement voulu par cette expression nous être agréable. Elle nous permettra cependant de n'en user qu'avec modération. Il ne nous a fallu aucune énergie particulière pour écrire ce que nous avons dit. Nous avons simplement accompli ce que nous croyions être notre devoir. Ce sont les dispositions dans lesquelles nous nous efforçons de nous maintenir.

Et nous regrettons que la *Vérité*, dès le dédut de son article, ait cru nécessaire de jeter une ombre, sinon sur la sincérité de ces dispositions, du moins sur notre aptitude à les mettre en pratique, en nous qualifiant de "journal de parti," ce qui n'est pas, chez notre confrère, une grande recommandation.

La *Vérité* peut feuilleter notre journal, et nous ne croyons pas que depuis longtemps, et plus particulièrement depuis six mois, elle puisse y relever un seul article, ou une seule expression, respirant la partisannerie. Notre confrère ne saurait-il nous en tenir compte?

En parlant ainsi nous n'entendons pas incriminer les antécédents du *Manitoba*. Le journal a passé par des mains qui certes, se défendraient bien vigoureusement et avec raison, d'avoir voulu servir un parti plutôt que l'autre. Mais il nous suffit de parler de l'administration actuelle.

Sans doute, nous avons quelquefois montré notre peu de confiance dans les procédés des gouvernements du jour; nous avons par contre défendu certains actes des administrations précédentes; mais, de même que la *Vérité* semble, sans esprit de parti sans doute, se plaire à trouver des tares chez les conservateurs, ne nous est-il pas permis, sans plus d'esprit de parti, de juger avec plus de bienveillance ces mêmes conservateurs?

Ainsi, la *Vérité*, dans l'article auquel nous répondons, se montre, à notre avis, incorrecte et d'une injuste sévérité à l'égard des *chefs reconnus* et de *l'ensemble* du parti conservateur à propos de la question scolaire. Parce que nous avons à contredire notre confrère là-dessus, s'en suit-il que nous agissions par esprit de parti?

Non, nous obéissons à des idées de justice et à la nécessité d'éclairer le public sur les agissements des hommes et la portée de leurs actes.

Pour immédiatement signaler à la *Vérité* une erreur dans laquelle elle est tombée, disons qu'elle n'aurait pas dû qualifier, de *langage équivoque*, le discours prononcé par Sir Charles Tupper à Winnipeg, le 8 mai 1896. Voici un court résumé, que nous prenons dans les journaux du temps, du passage de ce discours, relatif à la question scolaire:

"L'acte de 1871 accordait aux "catholiques le privilège d'avoir "leurs écoles. L'acte de 1890 "leur a enlevé ce privilège. Nul "ne peut mettre en doute qu'ils "ont souffert de ce chef une injustice. Le Conseil Privé a "déclaré que leurs griefs étaient "bien fondés, et ces griefs, en "honneur et en toute justice, "doivent être redressés. D'après "la constitution, les catholiques "ont droit de réclamer ce redressement...J'en appelle au peuple du Manitoba et lui demande de pratiquer la tolérance et l'esprit de justice dans "le traitement de cette question "des écoles, dont je désire ardemment le règlement. Je ne "voudrais jamais consentir à "commettre une injustice à l'égard d'un seul de mes concitoyens, fût-il catholique ou protestant. La minorité catholique du Manitoba, tout faible "qu'elle est, a droit, autant que la "puissante et prépondérante majorité protestante, à recevoir "justice et protection, et comme "homme public, je me considèrerais indigne de moi-même et de "ma position si je ne prenais pied "fermement sur le terrain de la justice, justice égale à toutes les "classes, aux faibles comme aux "forts..."

Où donc est l'équivoque dans ce langage?

Et cependant, ce pâle résumé ne rend pas dans sa force et son éloquence, le discours de Sir Chs Tupper. Celui qui tient en ce moment la plume était présent à cette assemblée, et il peut en toute sincérité faire cette affirmation. Ce résumé ne rend pas non plus les applaudissements qui ont accueilli ces déclarations catégoriques et courageuses de l'homme d'Etat.

La presse de l'Est aurait-elle mal rendu compte du discours de Sir Charles Tupper que la *Vérité* aurait pu suffisamment se mettre en garde contre ces inexactitudes par la lecture de ce passage de son programme:

"Le gouvernement a pris une "position claire et définie sur le "côté constitutionnel de cette "affaire. Nous avons tout simplement fait ce que nous "croyions être juste en accomplissant le devoir que nous impose le jugement du plus haut "tribunal de l'Empire, et nous "avons cherché à remédier aux "griefs de la minorité catholique "romaine du Manitoba en la rétablissant dans la jouissance "des droits et privilèges que lui "garantit la Constitution. Sachant que notre cause repose "sur une base constitutionnelle "solide et convaincus que nous "faisons ce qui est juste, c'est "pour nous un devoir patriotique de persister dans la politique que nous avons adoptée à "ce sujet; et nous en appelons "maintenant, pour l'approbation "de notre conduite, au sobre sentiment de justice du peuple canadien."

Là non plus, il n'y a pas d'équivoque.

Quelques jours après avoir parlé à Winnipeg, Sir Chs Tupper parlait aussi catégoriquement à Québec et à Montréal.

Mais "la fameuse grève de janvier 1896! dit la *Vérité*. Ne peut-on pas avec vraisemblance, *soupçonner* Sir Charles d'en avoir été l'instigateur?"

Soupçonner!!! Soupconner!!!

Ah! les soupçons, quelle terrible chose! Que d'hommes innocents en sont les victimes! Que de réputations détruites sur de simples soupçons!

Pourquoi soupçonner le mal quand on peut, avec autant de vraisemblance, soupçonner le bien?

Le retour de Sir Charles Tupper au Canada, juste au moment où la grève éclatait est une coincidence, fâcheuse peut-être, mais une coincidence contre laquelle nous avons ses protestations. Les soupçons auxquels elle peut donner lieu n'ont jamais pris assez de consistance pour servir d'appui aux rigueurs de la *Vétité*. Le justicier qui songe à son rôle et à sa responsabilité, veut autre chose avant de comdamner, surtout en matière aussi grave.

Voilà pour Sir Charles Tupper, l'un des chefs. Allons à l'autre chef, Sir McKenzie Bowell.

Sir McKenzie Bowell a refusé de marcher en 1895, dit la *Vérité*, et elle part de là pour faire de cet ancien ministre la *cause première* des revers subis aux élections de 1896.

Ici, nous ne voyons pas bien la pensée de notre confrère. La *Vérité* veut-elle donner raison à l'opinion publique de s'être engagée dans la voie qui a abouti à ces revers; ou veut-elle simplement constater un fait?

Adoptons la dernière hypothèse, comne étant la plus modérée.

S'il est vrai que l'opinion publique soit partie de cette attitude de Sir McKenzie Bowell pour se porter d'un autre côté, elle a bien mal choisi ses motifs.

Sir McKenzie Bowell n'a pas marché en 1895. Et si l'on en a éprouvé quelque part des regrets, c'est ici. Mais alors, ce délai ne paraissait pas si fatal à tout le monde, pas même à M. Angers.

Celui-ci a bien dit: marchez, car vous ne savez pas si vous le pourrez plus tard! Ce qui n'est déjà pas si affirmatif que ce que la *Vérité* lui fait dire. Mais il a dit autre chose aussi.

Dans ses explications au sénat, M. Angers a déclaré que "vu "l'état avancé de la session, du "peu de temps qui s'était écoulé "depuis la réception de la réponse du gouvernement du "Manitoba à l'arrêté ministériel "du 21 mars et la nature complexe de la législation requise" il aurait consenti à ne pas procéder avec cette législation à cette session. Le principal obstacle pour lui. c'était la réouverture des négociations avec le gouvernement du Manitoba. Il est arrivé que ce qu'on redoutait le plus, c-à-d. la réouverture des négociations, n'a eu aucune conséquence, et que ce qu'on redoutait le moins, c-à-d. le délai, a été fatal. D'où l'on peut voir qu'il n'était pas si facile alors de s'orienter.

Mais pourquoi ce délai luimême est-il devenu fatal!

C'est que le gouvernement s'est trouvé en face d'un obstacle dont nos annales parlementaires ne nous offrent pas un seul autre exemple: l'obstruction. "A parler franchement," disait le *Globe* il n'y a pas encore huit jours, "la mesure a été défaite par l'obstruction."

Cette obstruction, nul ne l'a prévue; personne ne pouvait la prévoir. Elle était en dehors de nos mœurs parlementaires. Mais si même l'on pouvait prétendre qu'un homme de l'expérience politique de Sir McKenzie Bowell aurait dû flairer un tel obstacle, son imprévoyance ne saurait être assimilée à un acte de mauvais vouloir, sa responsabilité ne saurait être comparée à la faute et à la responsabilité des obstructeurs. Car, enfin, ce sont eux qui ont fait le coup.

Le premier a pu commettre une erreur de tactique; les seconds sont coupables d'un acte délibérément conçu et exécuté.

Le premier, logique dans sa marche, droit dans ses intentions, conséquent avec ses actes et ses déclarations antérieures, a saisi le parlement d'une mesure de justice et de vie; les seconds, logiques aussi dans leur opposition, se sont montrés hostiles à cette mesure. Ceux-ci l'ont emporté. C'est un malheur. Mais nous avons beau réfléchir, nous ne voyons pas par quelle règle d'équité la *Vérité* peut attribuer à Sir McKenzie Bowell la responsabilité principale de cet échec et renvoyer les autres indemnes.

Toutefois, notre confrère nous dirait que ce n'est pas là, le fond de sa pensée que nous l'en croirions volontiers. Mais nous demandons la permission de lui dire que c'est là, qu'il le veuille ou non, l'unique impression qui se dégage de son article, tout au préjudice de Sir MacKenzie Bowell, tout au bénéfice des obstructeurs.

L'arrêté ministériel de mars 1895, à qui le devons-nous? A Sir McKenzie Bowell et à ses collègues! Or, cet arrêté ministériel définit nos droits et les proclame. C'est la base sur laquelle reposent toute notre action et toutes nos espérances.

Le *Bill* réparateur, à qui le devons-nous? A Sir McKenzie Bowell et à ses collègues! Or. sans discuter le mérite intrinsègne de cette mesure, nos droits y sont encore reconnus et proclamés; le respect des minorités y est affirmé; les principes constitutionnels sur lesquels repose notre organisation politique devait en recevoir une sanction!

Voilà deux actes réguliers et ministériels où se trouvent résumée toute la politique d'un gouvernement; voilà deux actes éclatants et substantiels à mettre dans l'un des plateaux de la balance; dans l'autre, mettez, si vous voulez, une erreur de tactique; lequel des deux plateaux doit l'emporter?

A coup sûr, ces deux actes ne sont pas d'un homme ou d'un gouvernement hostiles à la minorité. Nous devons leur en tenir compte dans l'appréciation de leurs autres actes.

En voilà assez, selon nous, pour exonérer les *chefs* conservateurs des responsabilités exagérées que la *Vérité* met à leur compte et de la condamnation radicale qu'elle porte contre eux.

Quant à l'ensemble du parti, quel est le *criterium* du jugement que nous aurons à porter sur sa conduite?

Pour être bref sur ce point, venons-en de suite à l'acte culminant de cette lutte; nous voulons parler du vote qui a été pris sur le *Bill* réparateur.

Encore une fois, nous ne parlons pas ici de la valeur intrinsèque du *Bill*. La question ne se soulève point dans ce débat. Il est certain toutefois que le principe même de ce *bill* était un acte de justice à notre égard. Or, le gros du parti conservateur a voté en faveur de ce *bill*. Et c'est en ce vote que s'est cristallisée la politique générale du parti sur cette question. C'est un fait historique qui restera à l'honneur de cette organisation; c'est par cela qu'elle sera jugée.

A l'encontre de cette attitude des chefs conservateurs et de l'ensemble du parti, que peut-on invoquer?

D'intempestifs articles de journaux! Les déclarations de quelques personnalités remuantes, dont plusieurs ont été ramenées au devoir! L'action de quelques récalcitrants, sur le dos desquels on a marché!

Mais ce sont là des manifestations restreintes, des incidents de détail, les manœuvres d'un petit nombre. Cela n'a pas empêché les chefs et le gros de l'armée de marcher à la lutte et de proclamer hautement nos droits par leurs votes. Ils en ont d'autant plus de mérite qu'il leur a fallu triompher de l'action des récalcitrants.

Leurs efforts et leur générosité ont été rendus inutiles par les événements subséquents. Quelques-uns en ont conçu une grande amertume. N'en augmentons pas le nombre par la méconnaissance de leur attitude et des sacrifices d'idées qu'ils ont dû faire pour ne pas s'éloigner de nous.

Ce serait les méconnaître que de substituer, pour les juger, aux faits essentiels, à la ligne de conduite générale qu'ils ont tenue, aux actes officiels et parlementaires que nul ne peut ignorer, des faits isolés et secondaires, des soupçons et même, si l'on croit qu'il en a été commis, quelques erreurs de détail, qui, pas plus en politique qu'ailleurs ne doivent servir de règle d'appréciation définitive.

Comment! la grande accusation que le parti libéral porte contre le parti conservateur, c'est que celui-ci a voulu imposer de force à la province du Manitoba la restauration de nos écoles.

Le *Globe* du 5 janvier courant, discutant la Réforme du sénat, s'en faisait encore l'écho!

L'accusation est ici un éloquent hommage rendu à l'esprit de justice de ceux contre qui elle est dirigée. Ce n'est pas à nous de l'affaiblir.

OPINION DE LA PRESSE.

Voici quelques appréciations sur notre article du 21 décembre dernier, et intitulé: "La Politique":

"FRANC ET FIER LANGAGE.

"Les organes libéraux, la *Patrie* entre autres, ont essayé de compromettre le parti conservateur en citant les paroles de certains individus ou organes qui n'ont aucune autorité dans le parti. *Le Manitoba* prend à partie ces individus et ces organes et leur donne, à bouche ouverte, un avertissement qu'ils feront bien de prendre au sérieux.

"L'attitude du *Manitoba* n'est autre que celle de tous les vrais conservateurs de tout le pays. Il est bon de le dire tout haut et à temps, afin que personne ne s'y méprenne."—*La Minerve.*

"Nous reproduisons ailleurs de larges extraits d'un article du *Manitoba* sur l'attitude d'un certain groupe des conservateurs anglais du Manitoba à l'égard de la question scolaire. Bravo! confrère, c'est très bien pensé et très heureusement dit. Les questions de principe comme celles-là au-dessus des intérêts de parti, voilà bien ce que nous avons toujours voulu pour notre part, et voilà ce que tous les Canadiens-français, sans distinction de couleur politique, auraient du toujours vouloir.

....

"La persévérance dans le devoir, si pénible qu'en soit l'accomplissement, nous vaudra peut-être ce retour à l'ordre après lequel nous soupirons. Car nous nous refusons à croire que le Dieu 'de qui relèvent tous les empires' nous ait si tôt et si complètement abandonnés que, par une dispensation particulière de sa Providence, nous ne voyions bientôt poindre l'aurore de jours meilleurs.

"Ce qui importe présentement, c'est de tenir la question à la hauteur d'un principe dont on ne démord pas, quelques sacrifices d'opinions ou de sympathies personnelles qu'il lui faille faire. C'est la disposition d'esprit à laquelle répond l'article si ferme et si net du *Manitoba*, et voilà pourquoi nous le soulignons de notre entière approbation."—*Le Trifluvien.*

"Nous n'admettons pas le bien fondé de toutes les assertions du *Manitoba*, qui est un journal de parti: mais nous sommes heureux d'enregistrer sa protestation, qui ne manque pas d'énergie.

"Ce ne sont pas certains membres du parti tory qui doivent dire *mea culpa* si la province de Québec s'est tournée contre cette organisation politique; ce sont les *chefs* mêmes de ce parti qui doivent se frapper la poitrine; c'est ce parti, pris dans son ensemble, qu'il faut tenir responsable du revirement de l'opinion publique dans la province de Québec.

"N'oublions pas que c'est le chef même du parti, sir Mackenzie Bowell, qui a refusé de marcher au mois de juillet 1895, provoquant la sortie du cabinet des trois ministres français.

"N'oublions pas que c'est lui, chef du parti, qui a refusé de tenir compte de l'avertissement solennel et quasi prophétique de l'honorable M. Angers lui prédisant ce qui devait arriver six mois plus tard. Vous pouvez rendre justice aujourd'hui, disait en substance M. Angers; plus tard, vous ne le pourrez pas.

"C'est donc l'obstination de sir Mackenzie Bowell qui est la cause première de tout le mal arrivé au parti libéral-conservateur aux élections du 23 juin 1896.

"Puis, c'est le gros du parti libéral-conservateur qui a refusé de soutenir M. Angers dans la fière position qu'il avait prise en juillet 1895; au point que M. Angers lui même a faibli en entrant dans le cabinet Tupper avec l'élément hostile qui avait provoqué sa sortie du cabinet Bowell.

Ensuite, la fameuse grève de janvier 1896! Ne peut-on pas, avec vraisemblance, soupçonner sir Charles Tupper d'en avoir été l'instigateur? Chose certaine, c'est qu'elle a éclaté au moment même où il est revenu au Canada, et que lui, surtout, en a profité.

"Enfin, le langage équivoque tenu par quelques chefs conservateurs en certaines parties du Dominion sur la question des écoles, pendant la campagne électorale de 1896, notamment par sir Charles Tupper lui-même, parlant à Winnipeg, le 8 mai 1896, a fortement contribué à ébranler la confiance de l'électorat catholique dans la sincérité des déclarations ministérielles faites ailleurs.

"En face de tous ces faits historiques, il est impossible de ne pas reconnaître que c'est le parti libéral-conservateur, pris dans son ensemble, qui s'est attiré le désagrément qui lui est arrivé le 23 juin 1896; ce n'est pas le fait de quelques individualités seulement.

"A part cela, nous nous associons de tout cœur à la protestation du *Manitoba*, et nous sommes heureux de voir le *Trifluvien* la faire sienne. Nous osons espérer que les autres journaux conservateurs et libéraux-conservateurs de la province de Québec en feront autant."—*La Vérité.*

MARIAGE

Ce matin, à la chapelle de l'Archevêché, M. le Docteur Gustave Dubuc, de St-Jean-Baptiste, fils de l'Honorable juge Dubuc, de cette ville, conduisait à l'autel Mademoiselle Marie-Louise Bélanger, de Montréal. C'est le R. M. Fillion qui a béni le mariage.

Mde Gustave Dubuc est arrivée à St-Boniface lundi dernier. On dit qu'elle est enchantée du Manitoba. Madame Juge Dubuc alla la rencontrer au Portage du Rat, et l'invita à se rendre immédiatement chez elle où elle demeure depuis son arrivée

Les jeunes mariés ont reçu un grand nombre de riches cadeaux; Ils doivent partir demain pour leur résidence à St-Jean-Baptiste. Madame Dubuc nous permettra de lui présenter nos hommages, et nous félicitons bien sincèrement notre ancien camarade de collège et ami M. le Docteur Dubuc de son choix heureux. Nous leur souhaitons à tous deux prospérité et bonheur.

Notes de l'Hotel de Ville.

La première assemblée du Conseil de Ville pour 1899, a eu lieu lundi soir, sous la présidence de son honneur le maire Bétournay.

On a procédé à la formation des différents comités. Les présidents de ces comités sont: Finance, M. A. Bleau; travaux, M. J. A. Senécal; police et feu, M. A. Gauvin; santé et licence, M. T. Pelletier.

Le pro-maire sera M. Bleau, pour trois mois. MM. E. Paradis et E. Prieur ont été nommés auditeurs; M. J. A. Prendergast et C. Marcoux, évaluateurs; M. le docteur Lambert, officier de santé.

Les membres du conseil présents étaient: Son Honneur le maire Bétournay; MM. les conseillers Bleau, Senécal, Jean, Pelletier, Hébert et Turenne.

FUNERAILLES

Les funérailles du regretté M. M. A. Kéroack ont eu lieu jeudi matin à la cathédrade. Une foule considérable y assistait. Le deuil était conduit par les enfants de feu M. Kérouack, par M. Azarie Gauthier, de Sainte-Agathe, oncle de Madame Kéroack, et M. le sénateur Bernier, cousin germain du défunt.

La messe de requiem a été chantée par M. le curé Messier. Mgr L'Archevêque était au trône, ayant le R. P. Audemard, O. M. I. à sa droite et le R. M. Gravel à sa gauche.

Les porteurs étaient: L'hon juge Dubuc, Son Honneur le juge Prud'homme, MM. J. B. Lauzon M. P. P., F. Chénier, J. Lecomte, Dr Lambert, F. Jean, Théo. Bertrand.

L'APICULTURE.

L'apiculture est une industrie qui réussirait très bien au Manitoba. Les ressources mellifères de nos prairies et de nos bois sont considérables. Dans l'ouest de la province, spécialement à Notre-Dame-de-Lourdes et à Saint-Claude, on entretient des ruches et le miel qu'on en tire est de qualité supérieure.

Jusqu'aujourd'hui, on n'a pas donné ici à cette branche de l'agriculture toute l'extension qu'elle peut comporter; il serait avantageux pour nos paroisses françaises de se livrer dès maintenant à cette industrie et de s'assurer, avec peu de travail, une source de confort et de revenus.

Nous aurons, très prochainement, la bonne fortune de présenter à nos lecteurs un travail remarquable sur l'apiculture, et écrit spécialement pour *Le Manitoba*.

L'auteur de ce travail est M. Antoine Dupasquier, de Notre-Dame-de-Lourdes. Il étudie les abeilles depuis longtemps; il a pour elles une véritable affection, il en fait des merveilles et désire faire bénéficier de son expérience tous ceux qui seront assez avisés pour profiter de ses conseils.

Cette étude est écrite avec une clarté et une grâce qui en rendront la lecture attrayante, même à ceux qui ne pourront, vû la nature de leurs occupations, s'occuper d'apiculture.

L'occasion se présente pour nos cultivateurs d'apprendre, d'un maître, l'art de faire travailler les abeilles à leur profit.

"Quand on pense," dit M. Dupasquier, "au nombre prodigieux de ruches que pourraient entretenir les immenses prairies et forêts du Manitoba, on est stupéfié du capital énorme qui se perd chaque année sans aucun profit, et qui, sans grande augmentation de travail, mettrait à l'aise des milliers de familles."

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le Rév. M. Lebrault, curé de Fannystelle, est encore malade à l'hôpital.

Le Rév. M. D. Jubinville, curé de Saint-Adolphe, est à Saint-Boniface.

Mgr Ritchot et le R. P. Guillet, O. M. I., sont partis, il y a quelques jours, pour la province de Québec.

Le R. P. Drummond, S. J., prêchera sur la confession, dimanche prochain à l'église Ste-Marie, de Winnipeg.

Le Rév. P. Lacasse, O. M. I., est revenu du Portage du Rat, où il a prêché une retraite. Il part demain pour Saint-Felix, où il y aura une retraite sous sa direction.

Melle Marie-Louise Trudel, fille de M. Alfred Trudel, de Winnipeg, et sœur de M. Ed. Trudel et de M. l'abbé Joseph Trudel, actuellement à Rome pour terminer ses études théologiques, vient de prononcer ses derniers vœux chez les SS. de la Charité, à Montréal. Elle porte en religion le nom de Sœur Trudel.

Un petit Savoyard était dernièrement en extase devant une vitrine du Palais-Royal où était exposée une tortue.

Il la regarde s'avancer lentement à travers un tapis d'herbes.

Ce qui l'étonnait surtout, c'était sa carapace.

Tout à coup l'enfant de la Savoie n'y peut plus tenir.

Il entre dans magasin et dit :

—Combien la bête ?

—Deux francs, répond le commis de la boutique.

—*Avec la boite ?* demande l'enfant de la montagne.

NOTE DE L'ADMINISTRATION

Des plaintes nous arrivent de temps en temps de nos abonnés au sujet des retards qu'ils éprouvent quelquefois dans la réception de notre journal. L'un d'eux nous écrit à la date du 27 déc. qu'il n'a pas encore reçu le numéro du 21. Il auraitdû le recevoir au moins le 24 au matin, sinon le 23.

Notre journal est expédié régulièrement à nos abonnés. Ces retards viennent du service postal.

Nos abonnés voudront bien continuer à nous avertir. S'il le faut, nous prendrons des mesures pour savoir sur quels bureaux de poste il faut faire retomber la faute.

NOS PRIMES

Nous recevons tous les jours des lettres de nos abonnés, exprimant leur satisfaction des primes que nous avons distribuées à ceux qui ont payé leur abonnement avant le 1er de l'an. Nous donnons quelques-unes de ces lettres ci-après.

Nous étendrons cette faveur jusqu'au 1er février. Ainsi, à ceux qui nous paieront leurs arrérages et le prix de leur abonnement pour un an d'avance, d'ici au 1er février, nous accorderons aussi une prime.

J'ai reçu votre prime ; un très joli livre de prières Quel gentil cadeau de Noël ! Merci bien cordialement.

Tout à vous,
J. DUBUC.

Votre prime est magnifique. Merci. Je vous souhaite plein succès. EDMOND MARCOUX.

Mes plus sincères remerciements pour votre prime. Elle est superbe.

J. B. DESAUTELS,
Ste-Anne

Merci pour votre riche prime. Elle vaut certainement $1.00 et vous fait beaucoup d'honneur

A. BLAIS,
Elie P. O., Man.

La prime que vous venez de m'envoyer est un don généreux. Elle vaut le prix de l'abonnement à votre journal. Merci et succès.

F. JEAN.

J'ai reçu votre belle prime. Agréez mes remerciements.

P. GOSSELIN.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault, qui parait sur notre 3ième page. 50

—Voir en 4ième page, la nouvelle annonce de M. C. A. Gareau, de Winnipeg.

—M. S. A. D. Bertrand est revenu d'un voyage dans la province de Québec et les Etats-Unis.

—M. Norman Gingras, de Le-Roy, N. D., était en promenade à St-Boniface, au commencement de la semaine.

—Un nommé W. H. Cleaves, de Minnedosa, Man, prétend avoir découvert le secret du mouvement perpétuel.

—Le nombre des élèves au collège, a augmenté considérablement depuis le commencement du second semestre.

—MM. Grenway et Cameron partent cette semaine pour Ontario. Leur voyage, disent-ils, est pour affaires privées.

—M. W. W. Ogilvie, le roi des meuniers canadiens, vient de faire un cadeau de $13.000 à l'Hôpital général de Winnipeg.

—Des médecins sont en ce moment occupés à examiner le meurtrier Brown afin de découvrir s'il y a oui ou non folie chez cet indivinu.

—Il y a Winnipeg un grand nombre de cas de grippe. Saint-Boniface est bien sous ce rapport et a relativement peu de malades en ce moment.

—M. P. Parenteau, marchand, de Saint-Jean-Baptiste, Man., et M. D. Parent, de Letellier, Man., sont venus à Saint-Boniface au commencement de la semaine.

—La semaine dernière, en donnant les noms des nouveaux officiers de la Cour des Forestiers Catholiques de cette ville, nous avons écrit "Forestiers Indépendants." Il n'y a pas de Forestiers dits Indépendants à Saint-Boniface.

—Ce matin, à la cathédrale ont eu lieu les funérailles de Madame Mauger, épouse de M. Joseph Mauger, résident de Saint-Boniface, depuis quelque temps. Madame Mauger était malade depuis plusieurs années. Nos condoléances à la famille.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Notre-Dame de Lourdes

Luni matin, 26 déc., après la messe solennelle chantée à 10 hrs., a eu lieu l'érection dans notre église du nouveau Chemin de Croix offert par Melle Anna Gelley, à l'occasion du bazar.

Le Chemin de Croix de l'ancienne église a été transféré et solennellement érigé dans l'église souterraine, le 35 déc. Procès verbal de ces deux actes importants a été dressé pour être conservé dans les archives de l'archevêché de Saint-Boniface.

Saint Norbert

—Monsieur L. Laporte vient de se construire un appareil d'éclairage à l'acétylène. Cet appareil prend très peu de place et peut être mis en fonction très facilement. L'essai qui en fut fait à la soirée du couvent, jeudi dernier, a très bien réussi.

—Jeudi dernier, les élèves du couvent se réunissaient à $7\frac{1}{2}$ hrs. du soir pour célébrer par une magnifique séance, la fête de leur bien aimé curé. Petits garçons et petites filles rivalisèrent d'entrain et d'habileté.

Cette soirée, dont le programme était des plus variés, futun vrai succès, et les jeunes acteurs et actrices méritent à bien justes titres nos sincères félicitations. Outre Mgr. Ritchot se trouvaient, S. G. Mgr. Langevin, les RR. PP. Louis et Paul de la Trappe, le R. P. Guillette O. M. I. et les Révérends Messieurs Fillion, Gendron et Rocan.

Après deux adresses présentées l'une à Mgr. Ritchot par Delle Eugénie Julien, et l'autre à Mgr. Langevin, par Delle Emma Cloutier, Monsieur Oscar Pirson au nom de la cour C. M. B. A. de St-Norbert, présenta au héros de la fête, avec une jolie adresse, un magnifique service renfermant plusieurs objets de culte. Ensuite Mgr Ritchot, d'une voix émue remercia les jeunes élèves des temoignages de respect et de reconnaissance qu'il en avait reçus et rappela les services éminents rendus par les Sœurs de Charité aux missionnaires et aux enfants de ce pays. Mgr Langevin se leva ensuite pour offrir à Mgr Ritchot ses souhaits et ses félicitations. Sa Grandeur parla longuement de la supériorité de nos écoles catholiques.

M. et Mme Alfred Labelle du Crow's Nest Pass, étaient ici, chez Dame Julien, en passage pour une promenade dans la province de Québec. A son retour M. Labelle a l'intention de se fixer définitivement au Manitoba.

—Monsieur Jos. Lemay vient d'arriver du Klondike.

FATIGUEE ET LANGUISSANTE

Le cas d'une estimable jeune fille Elle avait le sang pauvre et aqueux. Elle était sujette aux evanouissements. Comment elle a recouvert la santé.

Du "Recorder" Brockville :

Une des plus belles fermes du canton du Wolford, comté de Greenville, est dirigée par M. et Mme Alonzo Smith et leur famille. M. Smith est un des hommes les plus connus du comté, étant à la fois cultivateur et agent de machines agricoles. Il est le père de deux aimables jeunes filles dont l'aînée a dix-sept ans. A un représentant du "Recorder," de Brockville, qui était allé voir M. Smith, Mlle Minnie E. Smith, la fille aînée, raconta l'histoire suivante :

"Je suis tombée bien malade, il y a deux ans ; j'étais devenue pâle et languissante, et le moindre ouvrage autour de la maison m'accablait de fatigue. J'avais des migraines terribles et mon estomac était devenu tellement faible qu'il refusa toute nourriture. Mon état était encore agravé par des faiblesses et j'avais les pieds glacés et engourdis, même en été. J'essayai un grand nombre de remèdes, mais j'affaiblissais de jour en jour. En mars 1898, mon père m'apporta une boite des pilules Roses du Dr. Williams. Je mis tous les autres remèdes de côté pour ne prendre que les pilules. Cette première boite m'ayant fait du bien, on m'en procura quatre autres, et quand elles étaient finies ma santé était rétablie parfaitement et jamais elle n'a été meilleure qu'en ce moment. J'ai toujours bon appétit et j'augmente en poids. Cela est dû à l'efficacité des Pilules Roses du Dr. Williams, et je conseille aux jeunes filles malades de recourir au même remède. La santé leur reviendra certainement si elles suivent bien les prescriptions.

Les faits suivants sont importants pour les parents, qui très souvent ne se rendent pas compte de l'état de santé les jeunes filles à l'approche de l'âge nubile l'époque la plus critique de leur existence. Elles ont le teint pâle et terne. Elles éprouvent des battements de cœur, des maux de tête ; des difficultés à respirer au moindre effort et des faiblesses de tout genre, qui sont autant d'indices d'une fin prématurée, si on ne prend pas des moyens énergiques pour combattre le mal. A ce point de vue aucun remède ne peut entrer en comparaison avec les pilules Roses du Dr. William, qui enrichissent le sang, renforcent les nerfs et rendent le teint de la santé aux joues pâles. Elles guérissent sûrement les maladies des femmes, à tout âge. Elles guérissent aussi le rhumatisme, la névralgie, la paralysie partielle, l'ataxie locomotrice, la danse de Saint-Guy, le mal de tête nerveux, la prostration nerveuse, les effets de la grippe, l'influenza et les gros rhumes, les maladies causées par les humeurs dans le sang, comme la scrofule, l'érysipèle chronique etc. Ne vous laissez pas persuader d'accepter des imitations quelconques et n'écoutez pas ce que dit le vendeur qui vous les offre, car elles n'ont jamais gueri personne, Voyez à ce que le nom en entier "Dr. William's Pink Pills for Pale People" soit sur l'enveloppe de chaque boîte que vous achetez.

La poésie en ménage :

Un pharmacien se disputait vivement avec sa femme. Celle-ci finit par éclater en sanglots.

—Tes pleurs ne me touchent nullement, lui dit sentencieusement son époux : je les ai analysés, ils ne contiennent qu'une minime partie de phosphate de chaux et un peu de chlorate de soude. Tout le reste n'est que de l'eau, qui ne peut être utilisée

Pour $1.50 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du "Manitoba."

Pour le chrétien, dit l'économiste Charles Perrin, le problème du travail, c'est le problème de la vie difficile et renoncée, conquérant le nécessaire au prix d'une peine de chaque jour et de chaque heure. Vie heureuse, non par les jouissances matérielles, mais par la grandeur morale, vie heureuse au milieu de labeurs toujours renouvelés, parce que l'homme lorsqu'il comprend la vertu d'expiation du travail, en accepte d'un cœur joyeux et résolu l'assujettissement et les fatigues.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite par "The Lake Manitoba Railway and Canal Company" au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte ratifiant et confirmant une certaine émission d'obligations et une hypothèque garantissant cette émission faite par la Compagnie.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des requérants.

Daté novembre 22, 1898. 30-11-98-9i

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'application sera faite par la Compagnie "The Manitoba and Southeastern Railway Company," au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte ratifiant et confirmant une certaine émission d'obligations et une hypothèque garantissant ladite émission faite par la Compagnie.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Requérants

Daté ce 22 novembre 1898. 7-12 9

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement par la compagnie The Dominion Permanent Loan Company," pour un acte amendant ses actes déjà obtenus (60 Victoria, chapitre 85, et 61 Victoria chapitre 101) pour définir le fonds capital de la Compagnie et pour consolider, définir déterminer et élargir ses pouvoirs de prêter, acheter, emprunter de faire des placements et pour d'autres fins.

Daté à Toronto ce 12 décembre 1898.

MACDONELL, ROLAND & THOMPSON.
Solliciteurs des requérants.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 9 Janvier 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 25	à 0 30
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 06½	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 00	à 0 55
Avoine, par minot	0 00	à 0 22
Orge "	0 00	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 95
" Strong Baker	1 75
" Manitoba Baker	1 45
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 05
" Nestor	0 90
Gru, la tonne	12 00
Son, "	10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 00 à	8 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	0 00 à	0 00

DE PAR LE MONDE

Les exportations des Etats-Unis, cette année, atteindront le chiffre fabuleux de $1,250,000,-000.

Le représentant Dingley, l'un des membres de la Conférence de Québec, est très gravement malade.

Depuis 1893, la France tient en réserve, à Toulon, 200,000 tonnes de charbon, en prévision d'une guerre.

On dit que les commissaires de la paix américaine recevront chacun $100,000 pour leurs services. Voilà qui serait payé royalement.

Le correspondant du "Daily News" à Paris prétend que le gouvernement français serait disposé à céder ses droits à Terreneuve, pour une certaine somme d'argent.

Esterhazy, que les Dreyfusards tiennent déjà pour convaincu d'être l'auteur du bordereau Dreyfus, a été sommé de se présenter le 12 courant devant la cour de cessation pour y être interrogé.

On assure que Sa Sainteté Léon XIII a défendu à Sa Grandeur Monseigneur Ireland de représenter les Etats-Unis au congrès pour le désarmement général attendu que le Vatican ne sera pas représenté à cette conférence.

A l'occasion de la nouvelle année, le président Faure, suivant la coutume, a gracié ou réduit la peine d'un grand nombre de personnes condamnées par les cours martiales.

Six cent quarante-sept condamnés ont bénéficié de cette prérogative du président.

A la suite d'articles publiés tour à tour dans les journaux français et anglais, au sujet des pêcheries de Terreneuve, le correspondant parisien du "Herald" prédit que cette question de Terreneuve sera la nouvelle étincelle qui tentera de faire partir le coup de canon qui doit ouvrir les hostilités entre ces deux grandes nations.

La France demande, par une note aux différentes puissances d'Europe, l'évacuation de l'île de Crète.

C'est évidemment un coup destiné à atteindre l'Angleterre, coup qui doit être porté à bon escient après consultation préalable avec les autres puissances, et qui serait destiné à compenser l'évacuation de Fashoda.

Le "Chronicle," de Québec publie une dépêche d'Ottawa dans laquelle on attribue à M. Payment, père du nouveau maire d'Ottawa, qui demeure à Billings Bridge, le langage suivant :

"Ma famille diffère du grand nombre des familles canadiennes-françaises parce que j'ai toujours enseigné à mes enfants à parler l'anglais. Il est préférable pour un homme de parler les deux langues, mais j'abandonnerais le le français le premier...

"Je suis fier d'être sujet britannique. Je suis un homme d'Ontario. Je suis pour les écoles publiques et je ne voudrais pas vivre dans la province de Québec, même si l'on me donnait une terre pour rien."

Si M. Payment a réellement tenu le langage qu'on lui prête, il a raison de dire qu'il n'est pas canadien-français comme les autres.

C'est un canadien-français unique.—(*Courrier du Canada*)

Le correspondant de l'Exchange Telegraph Co., de Londres, à Bayonne (France) dit que l'agitation carliste en Espagne prend une nouvelle forme. Des agents de don Carlos essaient de persuader aux habitants des provinces basques de commencer un mouvement en faveur du rétablissement de l'ancien royaume de Navarre. Les populations basques du sud de la France sont favorables à ce projet.

L'amiral Dewey, fameux par sa victoire sur l'amiral Montijo, est devenu, depuis dimanche, le doyen des officiers de la marine des Etats-Unis, par suite de la retraite de l'amiral Bunce.

Il occupera ce rang d'ancienneté jusqu'au 26 décembre 1899, époque à laquelle il sera luimême mis à la retraite, à moins que le Congrès ne le nomme commandant en chef de la marine, auquel cas il pourrait rester au service actif sans limite d'âge.

La formation de la ligne connue sous le nom de la "Patrie Française," ayant à sa tête MM. Ferdinand Brunetière, François Coppée, Maurice Barrès et un grand nombre d'écrivains, de professeurs et de savants, et dont le but est "de former une union de la France intellectuelle en vue de combattre l'agitation causée por l'aflaire Dreyfus," a soulevé une vive controverse de presse qui menace de provoquer une agitation plus grande que celle que la "Patrie Française" avait l'intention de contrecarrer.

Un des canons récemment inventés par la docteur Catlin, et dans lequels le général Miles voyait la révolution du système de défense des côtes américaines, a éclaté pendant une expérience, à Sandy Hook. La pièce qui a éclaté était un canon qui réunissait toutes les théories de l'inventeur ; calibre, 8 pouces ; charge, 140 livres de pou dre et projectile de 300 livres ; amorce électrique, etc. Personne, heureusement, n'a été blessé, le "staff" chargé de ces expériences d'armes entourant chaque essai d'une infinité de précautions afin d'éviter les accidents de personnes.

ALMANACH

Almanach des Cercles Agricoles de la Province de Québec pour 1899, (6ième année.)

Cette petite publication constitue un véritable trésor pour le cultivateur soucieux du progrès de l'agriculture et ennemi de la routine, car elle lui apporte encore une abondante moisson d'idées et de méthodes nouvelles puisées aux sources de la science agricole, pratique et dont la connaissance ne peut rester pour lui sans résultats bénéficiables.

En vente chez tous les libraires et les principaux marchands, au prix de cinq centins l'exemplaire.—Publié par J. B. ROLLAND & Fils, Montréal.

—Le *Manitoba* est en vente à Winnipeg chez M. G. R. Vendôme, 290, rue Principale et chez Melle Kéroack, coin de la rue Principale et Water. A St-Boniface chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, avenue Taché.

A Propos d'Agriculture

NOURRITURE DU PORC

Les conditions dans lesquelles se trouve le cultivateur modifient le choix des aliments distribués à la porcherie parce que, dans tous les cas, c'est le résultat économique qui est visé.

Un meunier, ou un agriculteur qui habite à proximité d'un moulin et qui peut se procurer à bas prix des déchets de farine et de grains, trouve généralement avantage à composer les rations avec ces déchets ; au contraire, un cultivateur qui récolte sur ses terres des pommes de terre et des betteraves, ne prendra pas la peine d'aller chercher au loin de grandes quantités de grains pour sa porcherie. Celui qui est installé non loin d'une fromagerie ou d'une beurrerie, peut trouver bénéfice à utiliser les petits laits et les laits écrémés.

En résumé, s'il est possible d'indiquer un certain nombre de produits qui sont utilisables pour la nourriture du porc, il convient de faire remarquer que l'éleveur doit choisir parmi ces produits ceux qui lui donneront par leur bas prix un rendement supérieur. Ce sont particulièrement les substances inutilisables à tout autre usage que l'on verse dans l'auge des porcs. La cuisson des aliments est avantageuse lorsqu'il s'agit d'obtenir l'engraissement.

Le principal condiment employé pour les porcs est le sel de cuisine. Il ne faut pas en abuser.

ŒUFS SALES

Les œufs sales ne sont pas très appétissants : rien d'étonnant à ce que certains détailleurs aient cherché à rendre leur marchandise présentable en passant ces œufs à l'eau.

Cette pratique, malheureusement, donne des résultats déplorables en ce que l'eau dissout la matière gélatineuse qui bouche les pores de la coquille. Dans ces conditions, l'œuf se gâte rapidement.

Conclusion : Ne lavez pas vos œufs, si vous voulez assurer leur conservation.

MORT DES POULETS DANS LES COQUILLES

Un grand nombre de poulets meurent dans la coquille, parce qu'ils ne peuvent briser la peau qui la garnit à l'intérieur. Cette peau est encore plus dure à briser dans les temps chauds. Pour cette raison, il est bon de plonger les œufs pendant quelques instants dans de l'eau tiède quelques jours avant l'éclosion probable des poulets.

POUR ENGRAISSER LES VOLAILLES

Comme nourriture pour engraisser les volailles, rien n'est supérieur à l'avoine moulue, mêlée à de la farine d'orge et de blé-d'inde, et humectée avec du lait de beurre et de l'eau.

Il est bon d'ajouter aussi un peu de sel.

Pendant l'engraissement, le grain entier ne doit être donné qu'en petite quantité. On doit donner aussi du vert haché fin, afin d'en retenir l'appétit.

POUR CONSERVER LES ŒUFS

L'un des correspondants de la *Farmer's Gazette* recommande la méthode suivante pour la conservation des œufs, méthode qu'il a essayée avec succès. Il fait fondre du saindoux frais et plonge dedans les œufs, de manière qu'ils deviennent couverts d'une couche mince de graisse. Il les laisse alors refroidir, les enveloppe dans du papier mince et les emballe dans un endroit frais. Ainsi traités, les œufs se conserveront frais pendant plusieurs mois, dit ce correspondant.

St-Hyacinthe, Que.

Un incendie considérable a éclaté, aux usines de la compagnie d'éclairage de la cité de Saint-Hyacinthe. Cette compagnie a, depuis un grand nombre d'années, le contrat pour l'éclairage des rues de la ville et M. Louis Rousseau, le propriétaire des usines, avait fait des dépenses énormes pour les améliorations modernes. L'édifice est presque complètement détruite. Les dommages s'élèvent à au delà de $10,000, dont $2,000 environ sont couverts par les assurances, Le feu débuta au centre des bâtisses, vers six heures du matin. On ne connaît pas encore exactement la cause qui l'a produit. Les employés qui se trouvaient présents au moment de l'incendie, sont d'opinion qu'il a été occasionné par la combustion soudaine d'une certaine quantité d'huile de pétrole.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 3

Apettini, toujours spirituel avec les hommes, galant, dans la bonne acception du mot, avec les femmes, faisait ce jour là, comme à l'ordinaire, les honneurs de chez lui, pendant que Madame Apettini et Antoinette remplissaient, de leur côté, leur devoir de maîtresses de maison. Ce fut le marquis, à l'entrée de la comtesse et de Gardella, qui accourut à leur rencontre, tout en adressant un signe de tête affectueux à Georges qui les suivait.

Le marquis les conduisit vers des sièges ; Antoinnette, en toilette claire, était dans un des angles du salon , assise au milieu de plusieurs autres jeunes filles.

A la vue de la comtesse elle se leva, quitta ses amies et vint à sa rencontre

Gardella, surprise qu'Antoinette, ne s'occupât point d'elle, s'approcha et lui tendant ostensiblement la main : "Eh bien, bonjour Antoinette ! " fit-elle gaiement avec une pointe de reproche.

Mademoiselle de Phébade eut un sourire contraint, pourtant elle ne put refuser de prendre la main que Gardella lui tendait, et répondit sèchement : "Bonjour ma chère. "

Ce fut tout au plus si ses doigts daignèrent effleurer ceux de Gardella ; mais celle-ci n'accorda à ce détail que peu d'importance. Laissant son amie avec Mme de Noirmont, elle se dirigea vers les jeunes personnes qu'Antoinette venait de quitter. A toutes, elle adressa un sourire qui n'amena sur leurs lèvres qu'une froide grimace. Plusieurs lui tendirent la main, tandis que les plus hardies esquivaient, par une manœuvre adroite, cette démonstration d'amitié, si mensongère dans la circonstance. Gardella sentit l'hostilité ; mais, comme elle ne se reprochait rien, elle domina la pénible impression et fit bon visage à ce mauvais accueil.

La place d'Antoinette était restée libre, au centre du groupe. Gardella s'y installa et comme, à cet instant, Antoinette revint, elle ne put réprimer un mouvement de dépit.

Son désappointement trouva un écho dans les regards de chacune des petites personnes qui entouraient Gardella. Une contraction railleuse de leurs lèvres accentua si éloquemment le langage de leurs yeux que Gardella en eut froid au cœur.

Antoinette le remarqua. Satisfaite et triomphante, elle voulut que l'humiliation fut complète ; avisant Georges, en ce moment en train de causer sur le seuil de la porte ouverte qui séparait les deux salons avec des jeunes gens de son âge, elle dit : "Georges, soyez assez bon pour m'apporter une chaise. "

Bien avant Georges, tous les jeunes gens se précipitèrent et plusieurs chaises furent apportées.

"Je t'ai pris ta place, balbutia Gardella confuse et rougissante."

Elle se leva pour rendre le siège innocemment usurpé par elle.

Antoinette protesta avec aigreur.

"Je n'ai pas de place à moi : reste où tu es... puisque tu t'y es mise.

—Mais non, reviens au milieu de nous, Mademoiselle s'asseoiera ici," dit une grande fille brune qui était la nièce d'un prince Moldave, protecteur d'Apettini, et qui, en cette qualité, se croyait le droit de distribuer les privilèges de préséance dans la maison.

"Zoé a raison, assurément les autres, reviens, Mademoiselle va se mettre là." De la main celles qui parlaient désignèrent les chaises réclamées par Antoinette et qui se trouvaient hors de leur cercle.

Mademoiselle de Phébade ne résista pas à l'unanimité de cette invitation et, radieuse, embrassant du même regard orgueilleux Gardella et Georges, elle céda.

Gardella ne souriait plus, ses paupières aux longs cils battaient sous un flot de larmes que sa volonté retenait.

Il y avait déjà longtemps qu'on supportait mal Gardella. Parmi les jeunes filles, amies d'Antoinette, pas une n'avait osé prendre l'initiative de lui battre froid. La conduite de Mademoiselle de Phébade à son égard était le baromètre que l'on consultait. Tant qu'elle joua la comédie de l'amitié, on n'hésita pas à la suivre, n'ayant pas plus d'intérêt qu'elle à froisser l'intruse. Car la pauvre Gardella, fille sans nom et sans fortune, malgré l'appui de la comtesse, ne pouvait être acceptée par ces vaniteuses demoiselles à parchemin comme une des leurs. Néanmoins, pour imiter Antoinette, on avait jugé séant de montrer des égards, de mettre des formes. Mais à présent qu'Antoinette jetait le masque, pourquoi n'eut-on pas fait comme elle. D'ailleurs, le revirement d'Antoinette avait une raison d'être : Georges aimait Gardella et c'était là un grief. Oh ! quelle revanche on allait enfin prendre des contraintes subies !

Comme si l'amour de Georges était un bien dont Gardella les eut frustrées, par un complot tacite, les jeunes filles avaient résolue d'accabler l'orpheliine devant Georges, de leurs plaisanteries, de leurs sarcasmes, de leur fine ironie, pour arri ver à la couvrir de ridicule à ses yeux.

Leur attitude malveillante était si visible, qu'en effet George en fut frappé. Gardella reléguée a la place qu'on lui avait assignée gardait un silence douloureux qui, loin de toucher le cœur de ses compagnes, paraissait exciter leur verve contre elle.

C'est qu'aussi, on lui en voulait de tant de choses, d'abord de sa beauté, puis de ses succès auprès des jeunes gens et même de l'élégance de sa mise. Un luxe que la comtesse de Noirmont lui imposait.

Ainsi, ce soir là, bien que la fête fut des plus simple, Gardella portait une merveilleuse toilette en surah bleu ciel, tandis que les autres, pour la plupart des filles du noble faubourg, n'avaient que des colifichets mesquins, confectionnés ou retapés par des femmes de chambres inhabiles et sans goût. Mais était-ce la faute de Gardella si la comtesse comme la nature, s'entendaient pour parer sa personne de cette triple et incontestable royauté qui s'appelle : la beauté, l'élégance et la grâce.

Ah ! par combien de vœux secrets, la pauvre enfant ne hâta-t-elle pas la fin de cette soirée. Les haineuses filles n'avaient, certes, pas mal combiné leurs attaque. Gardella remarqua l'attention avec laquelle Georges, sans intervenir, suivait les incidents de la scène et il lui sembla, ce qui lui déchira l'âme, qu'il souriait des lazzis auxquels elle était en butte et qui lui étaient lancés indirectement avec cette réservé cruelle et adroite dont les gens du monde ne se départent jamais, même dans l'irritation.

L'heure du thé arriva. Antoinette, très satisfaite, se leva et entrainant les autres, les précéda dans la salle à manger où elles avaient la mission de distribuer aux personnes, demeurées dans les salons, les tasses de thé et les friandises qui en sont le complément. Ordinairement Gardella était des leurs. Cette fois, après ce qui venait de se passer, elle attendit qu'on l'invita ; mais comme on ne lui adressa pas le moindre signe d'appel, le coulité naturelle, cachait ses vrais sentiplace. Georges qui, sons une impassibirage lui manqua et elle resta seule à sa ments, ne profita pas de cet abandon pour venir à elle, ce qui la confirma dans la pensée qu'il subissait la contagion du dédain qui s'attachait à sa situation.

Plusieurs jeunes gens, pendant qu'elle était ainsi délaissée, vinrent sous le prétexte de lui aporter du thé, ce que ses compagnes avaient volontairement omis de faire, causer avec elle ; mais ils ne tardèrent pas à se retirer. Gardella, trop triste pour être attentive, leur répondait de travers ou ne leur répondait que par monosyllabes.

Madame Apettini avait suivi le manège de loin et, par faiblesse, pour ne pas être en opposition avec sa nièce, elle se tint dans une réserve presque coupable.

Le marquis, en ce moment loin de Gardella, ne se doutait de rien, autrement il eut bien su la dédommager par ses saillies d'homme de cœur et d'esprit, des taquineries enfantines et des méchancetés bêtes dont elle était l'objet.

Dès que la comtesse s'aperçut que Gardella n'avait personne autour d'elle, elle lui fit signe de venir

"Pourquoi n'as-tu pas suivi ces demoiselles ? lui demanda-t-elle.

—Elles sont sans doute assez nombreuses pour ne pas avoir besoin de moi, elles ne m'ont pas appelée.

—N'importe, tu aurais trouvé plus de distraction dans leur société qu'avec nous dans le salon.

Gardella soupira, mais ne dit rien.

Une place était libre sur le canapé aux côtés de Madame de Noiremont.

"Assieds-toi, dit cette dernière, en montrant la place de la main, et souris un peu, " ajouta t-elle, en caressant du doigt le menton de la jeune fille.

Gardella ébaucha un sourire.

Pendant ce temps, Antoinette et ses amies avaient reformé leur cercle. Lorsqu'elles virent que Gardella était partie, elles exprimèrent tout haut le plaisir qu'elles en ressentaient. Georges, désireux de savoir comment tout cela se terminerait, et sachant qu'Antoinette n'irait jamais en sa presence jusqu'à outrager ouvertement Gardella, s'installa à quelque distance, en ayant soin de se placer de manière à entendre sans être vu. Justement une plante aux larges feuilles le séparait du groupe des jeunes filles et il lui était facile, tout en paraissant causer avec ses amis, de ne pas perdre une seule des paroles qui se prononceraient dans la petite assemblée féminine·

"Elle a lâché pied enfin ! s'écria Zoé Rocaresco, la grande fille brune.

—Elle y a mise le temps ," répliqua une autre.

Toutes éclatèrent de rire.

"Écoutez donc, mesdomoiselles, objecta Antoinette, la fierté ne se ramasse pas par terre. Il faut déjà être née à quelque degré du terre à terre social pour en être douée. La pauvre Gardella n'est pas responsable si les qualités de notre monde lui manquent.

—Ma chère, tu es bien bonne de la défendre. Une fille qui se permet de devenir ta rivale ne mérite pas que tu la plaignes."

Antoinette prit un air de sainte martyre.

"Si Gardella était des nôtres, je ne me plaindrais pas. Nous avons chacune un droit égal à plaire aux jeunes gens de notre condition ; tant mieux pour celles qui, plus belles ou plus adroites que les autres, réussissent. Ce que je ne n'admets pas, c'est que des roturières de la pire plèbe, comme est cette Gardella, s'introduisent, par je ne sais qu'elle supercherie, au milieu de nous et nous enlèvent les jeunes gens que la naissance désignait pour être nos fiancés.

(*A Suivre*)